

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU PORTAIL DES BIBLIOTHÈQUES

22 BIBLIOTHÈQUES, 1 CARTE !

Depuis avril 2021, 22 bibliothèques du territoire sont en réseau, une nouveauté pour les habitants. Vous pouvez vous inscrire gratuitement dans l'une d'entre elles et profiter des services de toutes.

POURQUOI UN RÉSEAU ?

Un objectif commun : promouvoir la culture, la lecture publique, le divertissement, l'apprentissage, les rencontres et le lien social.

Les bénévoles et salariés des bibliothèques unissent leurs forces pour vous proposer des services qui répondent au mieux à vos attentes.

Le réseau permet une mise en commun des moyens pour élargir l'offre de documents (livres, revues, CD, DVD, jeux, graines, livres numériques, vidéos à la demande, musique en ligne...).

Il permet également aux usagers d'accéder aux bibliothèques, à leurs documents et à leurs animations grâce à des outils et une communication modernes.

Pour mettre en place ce réseau, les bibliothèques ont été informatisées, formées et utilisent le même logiciel professionnel de gestion du fonds documentaire, nommé Nanook, depuis le 28 avril 2021.

Grâce au portail, le public a la possibilité de réserver et d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau avec une carte unique de lecteur, de consulter le catalogue en ligne via un nouveau portail internet, de réserver des documents, de suivre l'activité des bibliothèques : animations, horaires d'ouverture, localisation, évènements, expositions etc... Les bibliothécaires peuvent mieux suivre les documents, renseigner le public plus rapidement et associer leurs énergies pour offrir un meilleur choix à chacun.

NOUVEAU PORTAIL DES BIBLIOTHÈQUES

<https://bibliotheques.terresduhautberry.fr/>

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU CHER, UN PARTENAIRE ESSENTIEL

La médiathèque départementale propose aux bibliothécaires bénévoles et salariés des formations professionnelles et de qualité. Elle permet une rotation des collections et un enrichissement des fonds de chaque bibliothèque. Sa navette achemine tous les 15 jours des documents réservés. Elle met à disposition des expositions, des outils d'animation, des ressources numériques, des tablettes, des liseuses... Elle met en place chaque année les animations coordonnées thématiques auxquelles participent de nombreuses bibliothèques du territoire.

Et du côté numérique, c'est aussi une chaîne Youtube  : **Cherbibtubeurs**, un blog : **Monchermedia** et une page Facebook .

Rendez-vous sur lecturepublique18.fr de nombreuses ressources vous y attendent !



RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES
Terres du Haut Berry



Soutenu par



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rédaction :
Stéphanie HAVIDIC



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES DU RÉSEAU DES TERRES DU HAUT BERRY

INSCRIPTION, TARIFS ET CONDITIONS DE PRÊT

Les bibliothèques sont ouvertes à tous sans condition. Pour emprunter, il faut s'inscrire : prévoyez une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

COMBIEN DE DOCUMENTS ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?

- **Livres, magazines, CD, DVD :**
en nombre illimité, pour 3 mois
- **Jeu :** 1 pour 1 mois
- **Liseuse :** 1 pour 3 mois
- **Nouveautés :** 1 livre, 1 CD et 1 DVD pour 1 mois

PROLONGATION DES PRÊTS

Il est possible de prolonger ses prêts d'un mois, jusqu'à trois fois, sauf s'ils sont réservés ou s'il s'agit de nouveautés.

Comment ? auprès des bibliothécaires, par téléphone aux heures d'ouverture, par e-mail, ou via son compte lecteur sur le portail.

RÉSERVATIONS

Connectez-vous à votre compte lecteur sur le portail ou demandez à vos bibliothécaires pour réserver des documents dans n'importe quelle bibliothèque.

- S'ils sont disponibles, allez les chercher dans la bibliothèque à laquelle ils appartiennent, ou choisissez votre point de retrait si celle-ci propose le service de navette.
- S'ils ne sont pas disponibles, vous devrez patienter jusqu'à leur retour.

Vous serez avertis de leur mise à disposition par e-mail ou téléphone, et vous aurez alors 2 semaines pour les retirer. Passé ce délai, ils seront remis en rayon.

NAVETTE

Aujourd'hui, une navette circule entre les bibliothèques des Aix-d'Angillon, Brécy, Moulins-sur-Yèvre, Rians, Saint-Michel de Volangis, Sainte-Solange, Soulangis et une autre entre les bibliothèques de Neuvy-Deux-Clochers et Neuilly-en-Sancerre. Vous pouvez emprunter, rendre, réserver et faire venir des documents dans ces 7 bibliothèques quelle que soit votre bibliothèque d'inscription. Les autres bibliothèques ne bénéficient pas encore de ce service. Patience...